DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012

Délibération n° 2012.10.202

Filière Mécatronique : modification du plan de financement du plan d'actions "Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" (GPEC)

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 octobre 2012

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, CONTAMINE. DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N° 2012.10.202

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FILIÈRES Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

FILIERE MECATRONIQUE: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS "GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES" (GPEC)

Dans le cadre du soutien à la filière Mécatronique angoumoisine, un accord-cadre territorial pour la conduite du plan d'actions de développement de l'emploi et des compétences au sein de cette filière stratégique a été signé le 22 mars 2012 entre l'Etat, le GrandAngoulême, la CCI d'Angoulême et l'Interconsulaire.

Le programme d'actions s'articule autour de 3 axes principaux composé chacun de sousactions :

- Axe 1 : Renforcer le maintien des salariés dans l'emploi
- Axe 2 : Faciliter les recrutements
- Axe 3 : Adapter dès aujourd'hui le management aux enjeux à venir

La conduite, l'animation générale et la valorisation du plan d'actions sont assurées par le GrandAngoulême, qui sera appuyé par la DIRECCTE-UT16 et en étroite collaboration avec les différents partenaires.

La dynamique de mise en œuvre du programme a été lancée dès la signature de l'accordcadre et les réunions des groupes de travail ont permis d'affiner le coût des différentes actions.

Le nouveau plan de financement prévisionnel du programme sur 2 ans serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Accompagnement méthodologique	50 000 €	Etat	40 000 €
Animation et coordination	60 000 €	FSE	61 600 €
Actions collectives	30 000 €	Grand Angoulême	60 000 €
Communication et Promotion	27 000 €	(valorisation de la masse salariale)	
Accompagnement ARACT	26 400 €		
		CCI	4 000 €
		Interconsulaire	1 400 €
		Fonds publics divers (jours préfinancés par l'Association régionale	26 400 €
		pour l'amélioration des conditions de travail ARACT)	
TOTAL	193 400 €	TOTAL	193 400 €

Pour mener à bien certaines actions, l'Etat va s'appuyer sur l'ARACT – Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail – dans le cadre de jours préfinancés ; l'intervention de l'ARACT apparaît au plan de financement en dépenses / ressources.

Les dépenses sont programmées pour 90 200 € la première année (2012) et 103 200 € la deuxième (2013). La participation du GrandAngoulême s'élève toujours à 60 000 €.

L'autofinancement, hors masse salariale, serait de 53 500 € par an sur 2 ans. (193 $400 \in -26 400 \in -60 000 \in$ de masse salariale) / 2

Le GrandAngoulême et la DIRECCTE-UT16 contractualiseront leur partenariat par la signature d'une convention d'application de l'accord-cadre.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 27 septembre 2012,

Je vous propose:

D'APPROUVER la modification du plan de financement pour la conduite du programme d'actions de développement de l'emploi et des compétences au sein de la filière Mécatronique.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :			
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le : 22 octobre 2012		
22 OCIODI e 2012			